

26 Mars 1789. Toulouse.

Resp 35369-4

/11

SECONDE LETTRE

A M. L'ABBÉ DE BARTHE,

Prêtre, Chanoine, Professeur Royal, & Doyen de la Faculté de Théologie de Toulouse, Conseiller en la Chambre Souveraine du Clergé, Prieur, Seigneur de Sescailloles.

JE commence, M. l'Abbé, par vous faire mes excuses de ce que, dans ma première Lettre, je ne vous ai pas donné tous les titres que vous vous donnez dans votre Discours Imprimé; & je vous remercie d'avoir daigné me mettre à même de ne plus vous manquer à cet égard.

Rien n'est plus sérieux, M. l'Abbé, que le combat qui se trouve engagé entre vous & moi, puisque l'indignation publique doit être la peine du vaincu.

Le 17 Février dernier, dans une Assemblée du Tiers-Etat de Toulouse, vous dénonçâtes, comme contraire aux droits du Tiers-Etat & de la Province, un Mémoire que j'avois fait pour établir le droit qu'ont les trois Ordres de former les Etats Généraux de Languedoc, ou d'y envoyer leurs Représentans. A peine en fus-je instruit, que je vous sommai, par une première Lettre, de rendre public le Discours que vous aviez lu pour appuyer votre dénonciation; & je m'engageai à vous convaincre d'ignorance ou de calomnie, dès qu'il me seroit connu. Le grand zèle que vous aviez affiché, dut être furieusement déconcerté, puisque ce n'est que le 20 du mois courant



que vous avez pu vous déterminer à publier enfin un ouvrage que vous aviez composé depuis le 17 du mois précédent. C'est parce que vous me l'avez fait connoître trop tard , que je me vois forcé de différer ma réponse. Je me dois au public avant de me devoir à moi-même : & dans ce moment, je suis occupé à développer les droits des Pasteurs du second Ordre , dans un Mémoire que les Curés du Diocèse de Condom se proposent de présenter aux Etats Généraux du Royaume. En travaillant pour les Curés, je travaille pour la Religion , dont ils sont les principaux soutiens ; pour la Nation & le Prince dont les liens respectifs se maintiennent & se resserrent par les effets naturels de leur ministère ; pour les Pauvres , dont ils sont la ressource & l'asile ; pour les malheureux Cultivateurs , sur-tout , dont ils sont les consolateurs & les peres. Posez donc me flatter, M. l'Abbé, que vous applaudirez vous-même au motif du délai que je vous demande pour remplir mon engagement : & n'allez pas croire que je cherche à l'é luder ; j'y ajoute au contraire : avant de connoître votre discours, je m'engageai à vous convaincre d'ignorance ou de calomnie. Aujourd'hui que je le connois , je m'engage à vous convaincre & d'ignorance & de calomnie. Je m'engage à prouver que vous n'avez justifié aucune de vos inculpations ; que je n'ai rien dit de tout ce que vous me faites dire ; que vous donnez à mes principes un sens & un objet qu'ils n'ont point ; que votre discours est un tissu de suppositions & de mensonges ; que la *savanture* que vous y avez étalée , est étrangère ou indifférente à l'esprit & au texte de mon Mémoire. Je m'engage à prouver que j'ai défendu les droits du Tiers-Etat avec plus de force que ceux de la Noblesse , dans un Mémoire que la Noblesse m'avoit chargé de rédiger , & qu'il ne renferme rien , absolument rien de contraire aux droits du Tiers-Etat & de la Province. Je m'engage à prouver que , tout

en m'accusant d'avoir hasardé des principes anti-nationaux, vous avez avancé vous-même, entr'autres erreurs essentielles, un principe favorable au despotisme, & destructeur du droit fondamental de la Nation.

Quoi ! direz-vous ; on pourroit prouver qu'il y a tout cela dans votre discours, dans un discours vérifié, rapporté, approuvé, loué par le savant Olivier, Banquier-Expéditionnaire en Cour de Rome, Avocat au Parlement... ! Oui, M. l'Abbé ; malgré le suffrage de cet homme sublime, de cet homme si digne de vous, de ce grand connoisseur, je m'engage à prouver tout cela, sous peine de perdre tout droit à l'estime de mes concitoyens.

En attendant, permettez-moi de vous rappeler un aveu bien étonnant de votre part. Vous convenez que, depuis le onzième siècle jusqu'à présent, *les droits du Tiers-Etat sont défendus, dans mon Mémoire, avec toute l'énergie possible* : ce sont vos expressions à la page 42 de votre Discours ; & cet aveu détruit déjà une bien bonne partie de votre dénonciation.

Permettez-moi encore de vous demander comment vous avez pu vous résoudre à me taxer d'être l'apologiste de l'ancienne servitude, & l'ennemi du Tiers-Etat ; moi qui, en parlant du rétablissement de la liberté, consommé en Languedoc dans le quatorzième siècle, ai dit, page 7 de mon Mémoire, que nous recouvrâmes tous *ce don précieux & inaliénable de la nature, dont la privation avoit été autorisée par des Lois féroces, & toujours réprouvée par les Lois éternelles de l'équité* ! moi qui, page 12 aux notes, ai parlé du système féodal, comme d'une *monstrueuse anarchie* ! moi qui rappelle, avec l'indignation la mieux sentie, le point jusqu'auquel *on porta la dégradation de l'humanité dans ces siècles d'ignorance & de barbarie* ! moi qui, en développant l'organisation des Etats de la Province, dans les temps antérieurs à

l'usurpation des Barons & des Evêques, ai fait observer, page 28 aux notes, que la représentation du Tiers-Etat étoit insuffisante; puisque n'étant formée que par les Députés des Villes & Bourgs qui avoient plus de 300 feux, & quelquefois par les Députés des bonnes Villes seulement, elle ne réunissoit pas les vœux & les pouvoirs des autres, & moins encore ceux de la Classe laborieuse & utile des Cultivateurs! moi qui ai remarqué, pag. 30, que, pour perfectionner l'organisation de nos Etats, telle qu'elle étoit alors, il auroit fallu lui donner, en faveur des différentes Classes du Tiers-Etat, une extension respective & proportionnelle! moi qui, en déplorant la maniere injuste dont les habitans des campagnes ont été exclus, jusqu'à présent, des Assemblées de la Province, quoiqu'ils forment la portion la plus nombreuse & la plus utile de la Nation, me suis écrié, pag. 8 de mon Mémoire, que c'est un reste de l'ancienne barbarie, que les principes d'une bonne administration ne permettent pas de laisser plus long-temps subsister!

Ah! M. l'Abbé, M. Thonard aux trois Ordres; vous qui, né dans le Tiers-Etat, & incorporé dans le Clergé, avez encore la manie d'appartenir à la Noblesse, puisque vous faites précéder votre nom d'un grand DE; qu'il me tarde d'avoir le loisir de réduire votre discours à sa véritable valeur, & de confondre par-là certains *quidams*, qui me font l'honneur d'être mes ennemis, & qui n'osant pas se montrer ouvertement, se sont servis de vous pour me noircir dans l'opinion du Tiers-Etat, dont je suis & dont je jure d'être toujours Membre.

Je m'arrête, en vous priant, M. l'Abbé, de croire que la lecture de votre discours n'a rien changé aux sentimens que vous m'avez déjà inspirés.

M A I L H E.

